

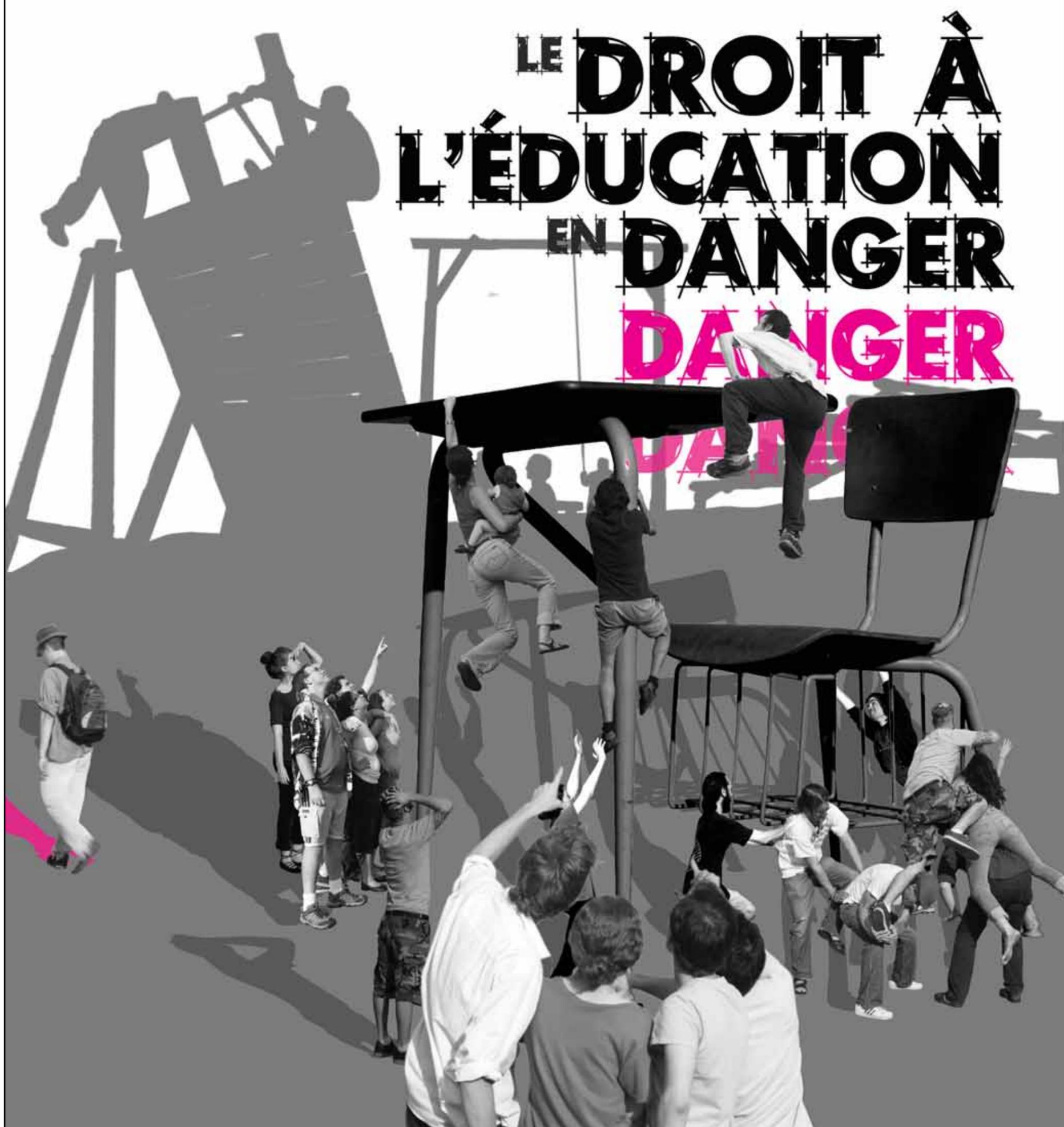
Ultimatum

Le journal de l'Association pour une Solidarité Syndicale Étudiante

Volume 7, Numéro 1 - Septembre 2007

LE DROIT À L'ÉDUCATION EN DANGER

DANGER



ÉDITORIAL

Et que les rues s'illuminent...

Par le Conseil exécutif

Dresser un portrait actuel de la société contemporaine n'est pas très entraînant. Alors que la démagogie ambiante règne et que toutes les diversions marchandes occupent une grande partie de la population, le plaisir et la peur semblent être les seuls stimulants sociaux d'envergure. Une société éparpillée, réclamant le changement pour le changement, élit un gouvernement minoritaire de droite, qui, vous connaissez la suite, nous impose un dégel des frais de scolarité et pousse l'outrage jusqu'à nous lancer des miettes en « compensation » via le programme de prêts et bourses. Vraiment, et il faut être capable de se le dire, l'horizon d'aujourd'hui n'est pas très inspirant lorsque l'on souhaite changer les choses.

C'est bien de cette propension humaine à changer les choses, à requestionner la société sur elle-même, qui fait défaut aujourd'hui. Aucune proposition concrète ne semble émerger du dogme capitaliste marchand, et le discours libéral vient mettre en pièce toute question qui ne lui est pas conforme et la taxe « d'irréaliste ». L'action de l'ASSÉ – qui s'inscrit en solidarité avec les mouvements sociaux luttant au quotidien pour la dignité et l'égalité – vise à créer cette rupture pour amener la vision d'une éducation plus juste et démocratique. Voilà notre véritable défi : construire la conscience d'une nouvelle société politique.

Cette fermeture ne s'opère pas qu'au niveau du discours : en effet, tous les groupes ayant récemment tenté d'ouvrir une brèche dans le prêt-à-penser libéral ont subi de cuisants échecs. Alors que le mouvement syndical s'emporte dans la concertation et la soumission aux intérêts privés et que les rares syndicats plus radicaux ne parviennent pas ou très peu à faire

entendre leurs voix, le mouvement communautaire se mobilise difficilement, en proie aux attaques constantes des Lucides¹. De plus, la grève en tant que moyen de pression n'a jamais eu si mauvaise presse : alors que les perroquets de droite ne cessent de la présenter comme une constante prise d'otage de la population, les rares groupes ayant osé entreprendre une campagne de grève se sont butés à une loi spéciale ou se firent enfoncer des concessions dans la gorge sous la menace de fermetures d'usine. La menace répressive de la loi 43² ne fait qu'enfoncer le clou de la peur de se lever debout pour résister.

Malgré tout, certains éléments laissent entrevoir un potentiel d'ouverture à une critique sociale créatrice telle que celle amenée par l'ASSÉ. En effet, l'absence de projet de société au Québec entoure les revendications de l'ASSÉ d'une aura d'originalité politique, amenant la possibilité d'un réel changement progressiste et démocratique. Au-delà de la résistance contre les attaques libérales en éducation, l'ASSÉ va de l'avant en proposant la gratuité scolaire. Elle pousse la société à se demander quel type de droit à l'éducation elle souhaite s'offrir. Au-delà de la compétition individuelle du droit à n'importe quoi (« Je paie des impôts donc j'ai le droit de... »), nous devons remettre à l'ordre du jour le droit collectif de s'instruire et de participer aux affaires sociales, hors de l'emprise de la survie quotidienne.

Force nous est de constater que l'idée de gratuité scolaire a aussi grandement progressé au cours de la dernière année. Alors que l'ASSÉ a rompu son isolement en la matière au sein de l'espace public³, une part croissante d'assemblées générales d'associations étudiantes s'est prononcée pour la revendication de la gratuité

scolaire, amenant un nouveau rapport de force dans le discours du mouvement étudiant. Ces avancées sont entre autres le fruit d'un travail d'information constant entamé dès la fondation de l'ASSÉ en 2001.

Les consultations gouvernementales annoncées qui porteront sur l'encadrement des frais afférents ne nous seront d'aucune utilité; elles ne visent qu'à détourner l'attention du dégel et à légitimer l'existence des frais afférents. Devant cette crise du politique et de la capacité de prendre en main notre destin, il s'agit maintenant de savoir jusqu'où l'on mènera notre projet de société : vers la grève générale illimitée. Il est temps de prendre conscience de notre capacité à changer l'ordre des choses. La grève n'est pas une fin en soi, mais un moyen de pression redoutable.

Les textes rassemblés dans la présente parution sont un pas de plus vers cette lutte : ils expliquent pourquoi et comment nous devons agir dès maintenant.

¹ Ces gens qui, du haut de leur postes d'ex-ministres ou de patrons, nous disent que nous ne travaillons pas assez, que nous ne produisons pas assez de richesses, que le Québec est « immobile »... !

² La loi 43 (projet de loi 142) restreint le droit à la grève en menaçant d'importantes sanctions monétaires les organisations et individus qui « entravent les activités courantes des organismes publics ». Toute forme de moyen de pression dans la fonction publique est ainsi rendu illégal. La Fédération des cégeps tente d'élargir la portée de cette loi pour y inclure les moyens de pression entrepris par des associations étudiantes collégiales.

³ À titre d'exemple, l'ASSÉ a obtenu l'appui du Conseil central du Montréal métropolitain de la Confédération des syndicats nationaux (CCMM-CSN) pour la revendication de la gratuité scolaire et la campagne de grève générale illimitée qui s'annonce.

« Pour un réinvestissement, pas n'importe comment! »

Par Guillaume Fortin, étudiant à l'UQAM, Justine Rouse-L., étudiante au cégep de Saint-Laurent et Geneviève Simon

Une campagne de grève, ça ne s'improvise pas. Voilà un an que des moyens de pression ont été entrepris pour faire avancer cette plate-forme de revendications, ce n'est pas le temps de s'arrêter, d'autant plus que le gouvernement s'en va dans la direction opposée à nos demandes. Les membres de l'ASSÉ se sont prononcés en vue de continuer la lutte sur cette base, qui comprend les trois revendications présentées ici.

- ★ 1 Pour la **gratuité scolaire** à tous les niveaux;
- ★ 2 Pour l'**amélioration des ressources et services** en éducation post-secondaire dans une perspective d'éducation de qualité, libre de l'intervention du privé;
- ★ 3 Pour la promotion, l'accessibilité et la flexibilité d'un **système de garde public** dans les institutions d'éducation post-secondaire incluant des horaires de garderie adaptés aux horaires de cours dans le but d'assurer une conciliation étude-famille;
- ★ 4 L'**abolition de la loi 43**.



Sommaire

La gratuité scolaire : un choix de société.....	p.3
Amélioration des ressources et services : Pour une éducation de qualité!.....	p.3
Pour une meilleure conciliation études-famille.....	p.4
La loi 43, une mesure anti-démocratique.....	p.4
La carotte et le bâton.....	p.5
La leçon de 2005 : l'importance du rapport de force pour la défense de nos droits.....	p.5
Quand l'éducation est en perte de sens.....	p.6
Qu'est-ce qu'une grève générale illimitée ?.....	p.8
Pourquoi une grève générale illimitée ?.....	p.8
La pression monte.....	p.8
Des moyens à la hauteur de nos buts.....	p.9
La privatisation dans l'ombre du dégel.....	p.10
Gouffre financier à l'UQAM : La dérive planifiée du réseau public.....	p.10
Derrière la crise des finances publiques (ou la finance derrière la crise publique).....	p.11
Le logement social abandonné!.....	p.11



La gratuité scolaire : un choix de société

Au Québec, la gratuité scolaire est une revendication historique du mouvement étudiant combatif. En tant qu'unique association étudiante nationale combattive, l'ASSÉ a donc repris le flambeau en ce qui concerne cette revendication. Dans le contexte actuel où le gouvernement cherche à refile la facture de l'éducation postsecondaire à la population étudiante, il nous semble essentiel que le débat soit relancé sur la question de la gratuité scolaire.

Tout d'abord, il est important de préciser qu'à l'ASSÉ, nous considérons que l'éducation n'est en rien une marchandise. C'est le véhicule de transmission et de croissance des connaissances de la société vers ses membres individuels. Une personne qui poursuit ses études s'assure effectivement, en général, de meilleures conditions de vie pour l'avenir. N'oublions pas, tout de même, que la société en entier profite grandement de ces connaissances. Les entreprises en bénéficient tout autant, bien qu'elles tentent de fuir toute responsabilité sociale en contournant la fiscalité. Plus important encore, au-delà du simple fait de fournir de l'employabilité, l'éducation doit permettre le développement de la conscience citoyenne. C'est-à-dire l'émergence d'une conscience critique, fondamentale dans l'exercice de la citoyenneté sur le plan politique. Ainsi, on forme des personnes aptes à repenser diverses questions pour ainsi faire avancer le monde et son histoire.

L'éducation est un droit!

En ce sens, la revendication de la gratuité scolaire se base sur le principe que l'éducation est un droit et non un privilège réservé aux plus fortuné-e-s. En effet, l'imposition de frais de scolarité de plus en plus élevés empêche plus souvent qu'autrement les jeunes dont la situation financière familiale est plus précaire, malgré leur bonne volonté

et leurs capacités particulières, de poursuivre leurs études. Une telle dynamique contribue à perpétuer les inégalités sociales, ce qui est dommageable pour l'avancement à long terme de toute société. Cette réalité a été reconnue par le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, dont le Canada est signataire. Ce pacte stipule que « L'enseignement supérieur doit être rendu accessible à tous en pleine égalité, en fonction des capacités de chacun, par tous les moyens appropriés et notamment par l'instauration progressive de la gratuité scolaire. »¹

La face cachée des baisses d'impôts

Ensuite, il nous semble évident que la gratuité scolaire est possible et ne dépend que de choix politiques qui permettraient d'aller chercher l'argent là où il se trouve. Deux petits exemples illustrent très bien ceci. Premièrement, pensons aux impôts des contribuables qui seront réduits cette année. En tout et partout cette baisse d'impôts représente environ 950 millions de dollars.² Deuxièmement, la taxe sur le capital sera progressivement abolie dans les prochaines années, faisant en sorte que les profits des grands investisseurs et des grandes compagnies seront

augmentés d'environ 2 milliards de dollars d'ici 2012.³ L'élimination de la taxe sur le capital prive donc le gouvernement de 2 milliards de dollars en revenus pour la même période où l'augmentation des frais de scolarité aura lieu. Tout cela alors que l'instauration de la gratuité scolaire - soit le coût de l'abolition des frais en tout genre que paie la population étudiante - nécessiterait 550 millions de dollars.⁴ On compte par ailleurs une vingtaine de pays (dont l'Irlande, la Suède, la Grèce et le Danemark) qui appliquent, sous différentes formes, le principe de la gratuité scolaire.⁵

Bref, l'argent pour financer les programmes sociaux existe bel et bien, et l'instauration de politiques fiscales équitables permettrait de mieux répartir cette richesse. L'idéologie néolibérale défendue par le gouvernement et les gros partis politiques est toutefois beaucoup plus axée vers la défense des intérêts des grandes entreprises que vers la mise en place de programmes sociaux accessibles et de qualité...

¹ Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, article 13, paragraphe 2.c

² Ministère des finances du Québec, Plan budgétaire 2007-2008, <http://www.budget.finances.gouv.qc.ca/budget/2007-2008a/fr/documents/pdf/PlanBudgétaire.pdf>, section F, p. 137.

³ Ministère des finances du Québec, Plan budgétaire 2007-2008, <http://www.budget.finances.gouv.qc.ca/budget/2007-2008a/fr/documents/pdf/PlanBudgétaire.pdf>, section G, p. 178.

⁴ Institut de recherche et d'information socio-économique (IRIS), Tarification de l'éducation postsecondaire ou gratuité scolaire ?, 2007, http://www.iris-recherche.qc.ca/docs/frais_scolaire.pdf, 12 p.

⁵ Association pour une Solidarité Syndicale Étudiante (ASSÉ), Mémoire sur la gratuité scolaire, 2007, 85 p.



Amélioration des ressources et services : Pour une éducation de qualité!

À quoi nous servirait d'obtenir une éducation gratuite si sa qualité devait en être diminuée? Poser la question c'est y répondre. Cependant, le désengagement de l'État dans le financement des institutions postsecondaire a fait son œuvre sur la qualité des ressources et services mis à la disposition des étudiants et étudiantes. Ainsi, les responsabilités du gouvernement dans ce domaine ont été reléguées

aux administrations locales sans être suivies d'un financement adéquat. Plusieurs conséquences ont découlé de telles politiques. D'une part, les ressources et services en ont directement souffert. Nous assistons donc à une baisse continue du ratio prof/étudiant-e. Ronald Cameron, président de la FNEEQ-CSN (Fédération Nationale des Enseignants et Enseignantes du Québec-CSN) estime qu'il manque plus de 2000 professeur-e-s dans les cégeps. Il y a aussi moins de professionnel-le-s (aides pédagogiques, psychologues, etc.) engagé-e-s (800 postes ont été coupés de 1992 à 1998 dans les cégeps¹). Mentionnons également plusieurs cas de manque de matériel ou de matériel désuet, notamment dans les bibliothèques. Cette situation nuit à la réussite des étudiants et étudiantes.

Frais champignons, privatisation...

D'autre part, des frais furent imposés aux étudiants et étudiantes par les universités et les cégeps pour obtenir divers services (bulletins et formulaires, stationnement, casiers, utilisation du matériel de laboratoire, etc.) Enfin, les entreprises privées et les institutions d'enseignement se sollicitèrent mutuellement de plus en plus, afin d'augmenter la part de financement privé dans les institutions d'enseignement, et ce alors que ces mêmes entreprises privées payaient de moins en moins d'impôts. Ce phénomène nous a apporté

des publicités un peu partout, des contrats d'exclusivité pour la distribution de malbouffe et des programmes d'études directement orientés vers des entreprises spécifiques. On n'a qu'à penser au Campus Ubisoft, un centre de formation subventionné² affilié au cégep de Matane et à l'Université du Québec, où les étudiants et étudiantes sont formé-e-s selon les logiciels et manières de faire de la multinationale de jeux vidéo Ubisoft.

En 2003, la Conférence des Recteurs et des Principaux des Universités du Québec (CRÉPUQ) estimait à au moins 375 millions de dollars les besoins immédiats et minimaux des principaux établissements d'études supérieures. Dans ce contexte, l'ASSÉ réclame que les entreprises et le gouvernement assument leurs responsabilités quant au financement public des cégeps et universités. C'est-à-dire que les entreprises doivent payer leur juste part d'impôts, et que le gouvernement doit utiliser l'argent de ces impôts pour le redistribuer de façon équitable entre les institutions d'enseignement.

--

¹ Tiré de la déclaration adoptée au Forum collégial de 1998 <http://www.csn.qc.ca/Pageshtml12/ForumColl98.html>

² LEMAY, Marie-France-Lou. *Partenariat entre Ubisoft et l'Université du Québec*. Montréal Campus, 10 novembre 2005. http://persil2.si.uqam.ca/nobel/campus/lecture_archives.php?articleid=119





Pour une meilleure conciliation études-famille

Encore aujourd'hui, la majorité des familles monoparentales sont dirigées par une femme. Ces femmes assument, en plus d'un travail, les tâches de deux parents à la fois. Pour ce qui est des femmes monoparentales aux études, la situation se complique puisqu'elles doivent conjuguer travail, famille, cours et temps d'étude.

Dans un esprit d'analyse critique féministe, l'ASSÉ s'est donc penchée sur la situation précaire que vivent les parents aux études. Elle s'est positionnée, au congrès d'automne 2006, pour la promotion, l'accessibilité et la flexibilité d'un système de garde public dans les institutions d'éducation post-secondaire, incluant des horaires de garderie adaptés aux horaires de cours dans le but d'assurer une conciliation études-famille.

Les Centres de la Petite Enfance (CPE) constituent un réseau de garderies décentralisé, mais public tout de même, dont les horaires varient d'un lieu à l'autre. Cependant, la majorité des CPE ont des horaires très peu flexibles, tout comme les services de garde privés. Il y a des systèmes de garde en milieu familial qui existent depuis plusieurs années, mais en raison des coupures massives du gouvernement québécois, ceux-ci sont maintenant centralisés et plus ou moins fonctionnels. C'est-à-dire que la gestion de ce gardiennage en milieu familial se fait par une « entreprise » qui peut représenter jusqu'à 450 foyers. Une grande majorité des étudiantes et des étudiants n'ont pas d'autre choix que d'y avoir recours, car elles et ils ont soit des cours, soit un travail de soir. De surcroît, il est presque inévitable pour ces personnes d'utiliser ces services en milieu familial, car il n'y a tout simplement pas de place dans les CPE. Certains CPE ont plus de 1000 noms sur leurs listes d'attente. Il est important de noter que le nombre d'enfants permis varie fréquemment entre 40 et 70 par institution. La moyenne d'attente pour obtenir une place est de 2 ans, mais celle-ci peut

s'allonger jusqu'à 5 ans! L'ironie dans cette situation, c'est que les CPE ne prennent plus d'enfants à l'âge de 5 ans, car le petit ou la petite est désormais assez âgé-e pour entrer à la maternelle.

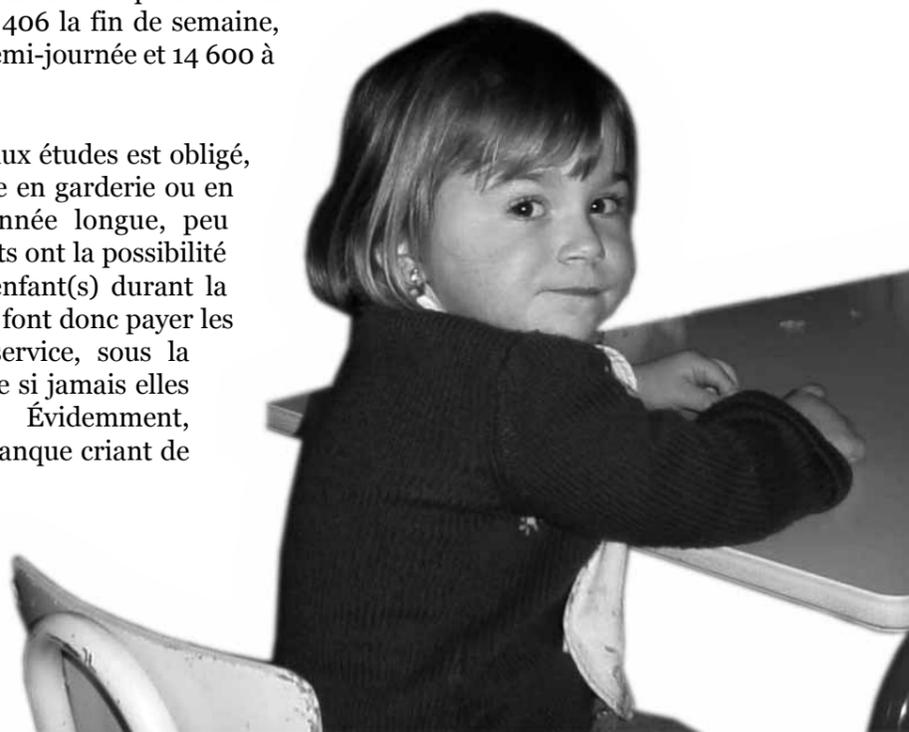
Ces coupures gouvernementales affectent non seulement le fonctionnement des garderies, mais aussi l'admission des enfants à temps partiel, considérés moins rentables. Elles influent aussi sur la rigidité des horaires des services de garde. Ceux-ci ouvrent généralement de 7h30 à 17h30, ce qui peut empêcher les parents de voir leurs enfants pour une bonne partie de la journée (la loi sur les CPE déclarant qu'un enfant inscrit à temps plein doit passer un minimum de quatre heures en centre par jour). Ensuite, très peu de CPE ou de garderies offrent des services de garde de soir et/ou de nuit et à temps partiel, services très en demande par les parents aux études ayant des horaires atypiques. Selon la Presse, « ces horaires sont rares en CPE. Sur les quelques 200 000 places offertes, 10 enfants fréquentent un service de garde de nuit, 406 la fin de semaine, 430 en programmes de demi-journée et 14 600 à temps partiel. ¹ »

Finalement, un parent aux études est obligé, afin de conserver sa place en garderie ou en CPE, de la payer à l'année longue, peu importe si le ou les parents ont la possibilité de s'occuper de leur(s) enfant(s) durant la période estivale. Les CPE font donc payer les parents, sans offrir le service, sous la menace de perdre la place si jamais elles ou ils arrêtent de payer. Évidemment, c'est encore une fois le manque criant de places, ainsi que les coupures massives dans le système de service de garde qui incitent ces institutions à agir de la sorte. Deux mois à payer la garde d'un

enfant, alors que le besoin n'y est pas toujours, ajoute encore une fois au fardeau financier des parents aux études.

Il n'en reste pas moins que lorsque l'on parle de précarité dans les familles, les parents aux études vivent des situations parmi les plus difficiles. Si la gratuité scolaire était chose acquise au Québec, le fardeau financier des parents serait allégé à la fois du coût de leur éducation, mais également de celle de leurs enfants. Pourtant, le gouvernement agit de façon inverse en retirant le montant provenant du régime d'assurance parentale que reçoivent les parents aux études du calcul de leurs prêts et bourses, celui-ci étant considéré comme un revenu.

¹ BEAUCHEMIN, Malorie. *Des CPE à temps partiel dès l'an prochain*, La Presse, vendredi 15 juin 2007.



La loi 43, une mesure anti-démocratique

Il faut se rappeler des événements d'automne 2005 pour comprendre en quoi consiste cette fameuse loi 43, aussi connue sous le nom de projet de loi 142. À ce moment-là, une grande partie des employé-e-s de la fonction publique étaient en négociations avec le gouvernement pour le renouvellement de leur convention collective. Après que les négociations aient traîné en longueur pendant

plus de deux ans, les syndiqué-e-s commencèrent à envisager des moyens de pression, incluant une éventuelle grève. Alors que la session parlementaire était sur le point de se terminer, au début du mois de décembre, le gouvernement libéral de Jean Charest, fidèle à ses habitudes lors de son premier mandat majoritaire, fait adopter la loi 43 sous le bâillon. Cette procédure vise à éviter au maximum les débats avant le vote des député-e-s sur les projets de loi qui leur sont soumis.

La loi 43 impose désormais les conditions salariales des employé-e-s de l'État jusqu'en 2010. Cette loi limite aussi grandement le droit des employé-e-s de la fonction publique d'entreprendre des moyens de pression pour la même période sous peine de lourdes amendes. Les centrales

syndicales québécoises contestent la légitimité de cette loi, même jusque devant les tribunaux. En effet, la loi 43 a été sévèrement condamnée par Le Bureau International du Travail. Selon cet organisme de l'ONU, la loi 43 va à l'encontre des conventions internationales du travail. D'ailleurs, la Cour suprême a récemment rendu un jugement favorable aux syndiqué-e-s de la fonction publique de Colombie-Britannique dans une cause semblable, obligeant le gouvernement de cette province à reculer.

De plus, certains flous existent quant à la portée de la loi 43 sur les étudiants et étudiantes lors de moyens de pression qui entraveraient la prestation de services publics. Dans le cas où elle s'appliquerait aux étudiants et étudiantes, de lourdes amendes pourraient être imposées aux associations et à leurs exécutantes et exécutants. Il est à noter que la loi fut défiée sans conséquences lors de la journée de grève du 29 mars dernier, mais rien ne dit que ce serait la même chose lors d'une grève générale illimitée. L'opposition à cette loi anti-démocratique ne pourra être victorieuse que si toutes les parties potentiellement touchées se solidarisent pour contrer le gouvernement. C'est pourquoi l'ASSÉ s'oppose à la loi 43 en solidarité avec les syndicats de la fonction publique, dont nos professeur-e-s font partie.



La carotte et le bâton

Par **Véronique de Broin, étudiante à l'UQAM**

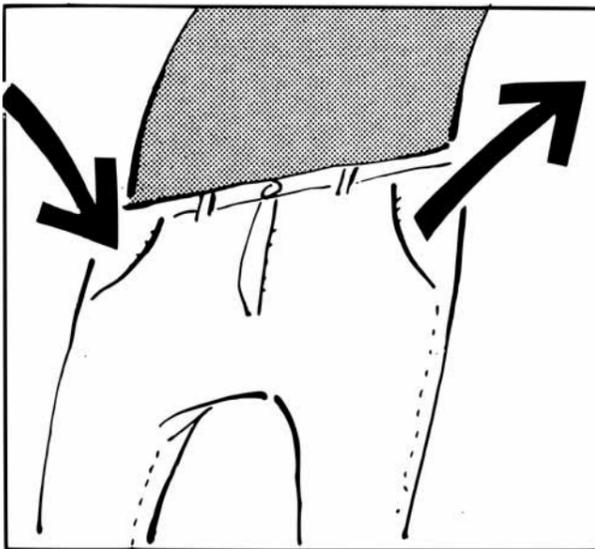
Le dégel des frais de scolarité extorquera à terme 252 millions de dollars¹ aux étudiants et étudiantes universitaires du Québec. Considérant cet affront comme insuffisant, la ministre de l'Éducation, Michelle Courchesne, a cru bon d'annoncer en grande pompe l'ajout de quelques miettes au Régime d'aide financière aux études (AFE), soit 31,2 millions de dollars. Encore cette année, le gouvernement n'aura trouvé rien de mieux que la bonne vieille tactique de la carotte et du bâton afin de nous faire avaler un de ses projets qui, de toute évidence, ne fait pas l'unanimité. Lorsque la main qui donne est à la fois la main qui frappe, il y a tout intérêt à être bien informé quand à la stratégie qui l'anime pour ainsi être en position de parer les coups.

Tout d'abord, penchons-nous sur ces fameuses « bonifications » annoncées par la ministre en juin dernier :

- Augmentation de l'aide financière pour 70 000 étudiants et étudiantes universitaires (investissement gouvernemental de 5,1 millions de dollars pour 2007-2008);
- Indexation, pour 2007-2008, du montant des dépenses reconnues chaque mois et majoration des dépenses reconnues pour chaque période d'étude pour tous les bénéficiaires (investissement gouvernemental de 11 millions de dollars);
- Augmentation du montant accordé pour couvrir le matériel scolaire, pour 2007-2008 (investissement gouvernemental de 7,5 millions de dollars);
- Réduction de la contribution des parents dans le calcul des prêts et bourses de 10% (investissement gouvernemental de 7,6 millions de dollars);

Coût total de cette opération marketing : 31,2 millions de dollars. Véritablement, ce n'est que 26 millions d'argent neuf qui seront injectés par ces « bonifications »², puisque la balance, ce seront les étudiants et étudiantes, par le biais du dégel, qui la fourniront. Un investissement de

26 millions de dollars, voilà qui apparaît de loin insuffisant pour améliorer de quelconque manière le système d'AFE. À titre d'indicatif, le seul fait de réparer le sous-financement du régime de prêts et bourses, qui a cumulé un déficit d'indexation depuis quatre ans, nécessiterait l'injection de 71 millions de dollars.³ Cela fait bel et bien quatre ans que les montants versés en terme de frais de subsistance n'ont pas été ajustés selon l'augmentation moyenne du prix des biens de consommation. La ministre a d'ailleurs avoué, lors de l'étude des crédits, que la non indexation du programme de prêts et bourses a permis une économie gouvernementale de 71 millions de dollars sur le dos des étudiants.⁴



Notons, de plus, que les « bonifications » concernent exclusivement l'année 2007-2008. Elles doivent, en principe, être récurrentes d'année en année, mais comment faire confiance au gouvernement Charest en matière d'aide financière aux études? À ce sujet, souvenons-nous de la réforme imposée en 2004-2005, qui constituait une solide attaque envers le Régime d'aide financière et qui aura privé les étudiants et les étudiantes, en bout de ligne, d'environ 140 millions de dollars en bourses,⁵ en plus de mener à la plus longue grève du mouvement étudiant québécois. À ce souvenir, il y a tout lieu de douter de la prétendue bonne foi du gouvernement à l'annonce de ces bonifications, spécialement lorsqu'elle survient au lendemain de l'adoption du dégel.

À terme, le dégel des frais de scolarité, soit une augmentation de 50 dollars par session durant cinq ans, coûtera 252 millions de dollars à l'ensemble des étudiant-e-s universitaires à temps plein, ou encore, 1500 dollars par universitaire. Lors de son point de presse, la Ministre n'a eu cesse de répéter que ces « bonifications » allaient faire en sorte que les bénéficiaires de l'AFE aient plus d'argent dans leurs poches, et ce malgré le dégel. Or, si l'on répartit équitablement les 31,2 millions de bonifications selon le nombre de bénéficiaires⁶, on obtient une augmentation annuelle moyenne de prêts et bourses de 234 dollars. Même renouvelées sur cinq ans, ces bonifications ne permettraient pas aux étudiants et étudiantes les plus précaires de rembourser le coût du dégel! En somme, le risible investissement promis par le gouvernement ne représente ni plus ni moins qu'un petit bonbon visant à nous faire avaler la pilule du dégel.

Le gouvernement tente de nous manipuler sans grande ingéniosité et mise sur la crédulité des étudiantes et étudiants québécois-e-s pour imposer ses réformes néolibérales. Ne nous méprenons pas, les faux discours dissimulent le démantèlement de la justice sociale, et les quelques miettes qu'on nous offre ne réussiront pas à masquer la plaie béante d'un système d'éducation en déroute.

¹ Le nombre d'étudiant-e-s temps plein-automne 2005, selon le MELS (<http://www.crepuq.qc.ca/IMG/pdf/indicateurs.pdf>), multiplié par le coût individuel cumulé du dégel, soit 1500\$ à terme.

² Selon les calculs de la Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ) et selon la Confédération des associations étudiantes de l'Université Laval (CADEUL); <http://www.feuq.qc.ca> et <http://www.cadeul.ulaval.ca/blogue/officier/?p=19>

³ Commission parlementaire sur l'éducation, 13 juin 2007; <http://www.assnat.qc.ca/fra/38Legislature1/DEBATS/epr/euve/ce/070613/1530.htm>

⁴ Communiqué - Dégel des frais de scolarité; <http://communiqués.gouv.qc.ca/gouvqc/communiqués/GPOF/Juin2007/28/c2434.html> - 11k

⁵ Un bilan de la réforme et des retombés de la grève, Cahier du camp de formation de l'ASSÉ, septembre 2005; <http://www.asse-solidarite.qc.ca>

⁶ Il y a 133 113 bénéficiaires, selon le dernier rapport de l'AFE pour l'année 2003-2004.

La leçon de 2005 : l'importance du rapport de force pour la défense de nos droits

Par **Xavier Lafrance, étudiant à l'université York**

C'est une entente à rabais qui aura mis fin à la grève étudiante de 2005. 185 000 personnes en grève générale illimitée¹, un appui massif dans la population québécoise, un gouvernement au plus bas dans les sondages, des dizaines d'actions de perturbation, d'occupations de bureaux, de manifestations : les étudiantes et les étudiants ont construit un rapport de force historique en regard du passé de leur mouvement. Pourtant, les fédérations étudiantes (Fédération Étudiante Universitaire du Québec – FEUQ – et Fédération Étudiante Collégiale du Québec – FECQ), assumant leur rôle de tampon entre le gouvernement et la population étudiante, n'ont pas même réussi à arracher un maigre retour à la situation prévalant avant la réforme de l'Aide financière études (AFE) de 2004. Par le passé, des grèves estudiantines autrement moins imposantes avaient permis d'obtenir des gains beaucoup plus importants². Donc : entente à rabais, pas de doute. Entente par ailleurs rejetée, dans les assemblées générales, par une majorité de

grévistés (plus de 110 000)³. Prenons en acte; et il faudra s'en souvenir. Cela dit, d'autres choses demeurent à souligner.

Des gains, il y en a eu. Au-delà du réinvestissement que nous avons pu arracher au gouvernement, le principal gain que nous puissions tirer de cette grève est en fait la leçon qu'elle nous enseigne (ou plutôt, qu'elle nous rappelle). Cette leçon, c'est la suivante : la défense de nos droits passe par la mise sur pied d'un rapport de force face aux dirigeants et dirigeantes politiques et à la classe patronale. Comment ? Par l'action collective, démocratique et combative. Par la construction d'un mouvement de masse réunissant des dizaines et des centaines de milliers d'individus bien informés-es, prêts et prêtes à se mobiliser et exerçant un contrôle démocratique direct sur la structure par laquelle ils et elles s'organisent.

En 2005, c'est seulement après une escalade des moyens de pression et à la veille du déclenchement de la grève que le gouvernement s'est finalement décidé à répondre un peu plus sérieusement aux demandes étudiantes qui lui étaient adressées. Après la réforme de l'Aide

financière aux études de 2004 et pendant près d'un an, le gouvernement a traité la population étudiante avec mépris. Toutefois, lorsqu'il a fait face à un solide rapport de force, le ton a changé. Il aura fallu forcer le respect. Mais cela n'a rien de nouveau. Toutes les grandes avancées du droit à l'éducation ont découlé de vastes mobilisations et de la construction d'un mouvement syndical étudiant combatif. Et tous les reculs que nous subissons depuis plus de 15 ans ne pourront être bloqués qu'en faisant revivre cette tradition syndicale étudiante. Aujourd'hui, face à la menace de dégel, cela passe par la préparation de la 9e grève générale du mouvement étudiant québécois et par la construction de l'ASSÉ!

¹ Voir le texte d'Emmanuelle Gruber intitulé « Guerre de tranchés », disponible à : <http://www.ql.umontreal.ca/volume12/numero15/campusv12n15b.html>

² Pour plus d'informations sur ces grèves et sur les autres grandes mobilisations de l'histoire du mouvement étudiant québécois, voir le Recueil de texte sur l'histoire du mouvement étudiant québécois, disponible en ligne à www.asse-solidarite.qc.ca (section « Documents »).

³ Selon les calculs effectué par l'exécutif de l'ASSÉ au sortir de la grève de 2005.

Quand l'éducation est en perte de sens

Par Geneviève Gariépy, étudiante à l'UQAM

Depuis l'hiver dernier, le sujet des frais de scolarité est remis sur la table. Outre les partis politiques, plusieurs acteurs socio-économiques se sont positionnés en faveur du dégel ou encore de l'indexation des frais de scolarité. Il suffit de penser à la commission jeunesse du Parti libéral, à plusieurs recteurs et rectrices d'universités, au Conseil du patronat du Québec et autres tares néolibérales. Depuis que la ministre de l'Éducation a réitéré l'intention de son gouvernement de hausser les frais de scolarité, le traitement médiatique entourant l'éducation n'est pas sans prendre position; il y a une tendance dominante à omettre les alternatives face au dégel.

Les institutions post-secondaires sont sous-financées, les universités sont en déficit, les coûts augmentent sans cesse. Sur la scène publique, on ne critique pas les choix politiques du gouvernement, on tente bêtement de refiler la facture aux étudiantes et étudiants. On tente de les responsabiliser en leur faisant porter le poids de l'investissement individuel dans leur éducation, de promouvoir sournoisement la réussite personnelle. La question des frais de scolarité se pose en termes de gestion comptable, d'analyses coûts-bénéfices; ce n'est que la logique « économiciste » qui prime, non pas les idées politiques que sous-tendent les diverses propositions entourant les droits de scolarité. Les principes d'accessibilité et de qualité de l'éducation ne sont pas posés concrètement et il semble y avoir peu d'espace pour les débats d'idées.

Les tenants et tenantes du gel des frais de scolarité prétendent que le gouvernement doit s'engager pour combler une partie du coût de la formation des individus et que la hausse des frais nuit grandement à la poursuite des études supérieures. Cette position remet peu en question le modèle éducatif actuel. Elle ne met pas l'éducation comme droit universel à l'avant-plan mais tente de s'inscrire comme position pragmatique dans un contexte compétitif où l'économie du savoir fait rage. Revendiquer le statu quo est admettre le fait qu'il y a un juste prix pour l'éducation, aussi minime soit-il. Le gel, c'est accepter que l'éducation est monnayable. Le principe du

droit à l'éducation et de l'égalité des chances perdent de leur sens car certaines personnes sont exclues par des contraintes financières. De plus, avec cette position, la hausse constante des frais afférents est évacuée du débat.

Il y a plusieurs façons de définir la gratuité scolaire. Dans cette vision, l'éducation est un outil collectif favorisant le changement social car elle enrichit le savoir de tous et toutes, ce qui profite à l'ensemble de la société. La gratuité scolaire met sur la table une réforme totale de l'éducation, elle remet en jeu la notion d'universel, l'idée du bien commun, c'est un réel choix de société.

La hausse des frais de scolarité fait fi du projet moderne de la Révolution tranquille, celui de prôner un projet d'éducation universel. Selon le Rapport Parent issu des années 1960, le gouvernement doit favoriser l'accès aux universités en-dehors de toute appartenance sociale ainsi qu'une éducation citoyenne pour tous et toutes. Le Rapport propose également la démocratisation de l'éducation et son financement public. Le droit à l'éducation sans discrimination est mis de l'avant puisque l'éducation n'est pas le « privilège d'une élite »¹. Cette vision contraste totalement avec le projet néolibéral de la formation « prête-à-consommer » adaptée aux besoins économiques et à la marchandisation graduelle de l'éducation. On fait face à une logique adaptative de l'éducation aux lois du marché et aux rouages du capitalisme. On adapte l'éducation pour entrer dans une logique « autonomisante » complètement déconnectée de la dimension sociale. L'éducation est donc instrumentalisée et s'inscrit dans un processus de dissolution de la société.

Pour faire face aux difficultés financières entourant l'éducation post-secondaire, certains acteurs de droite ont comme projet le dégel des frais de scolarité. Le dégel est souvent masqué par une rhétorique pro-réinvestissement en éducation et projette une image d'une gestion éducationnelle à la hauteur des attentes de la société atomisée.

L'indexation des frais de scolarité à l'indice des prix à la consommation (IPC) est un moyen préconisé par une certaine élite politique pour contrer le sous-financement et régler par le fait

même la situation déficitaire des universités. L'indexation est présentée comme une option politique réaliste assurant la qualité de l'éducation tout en favorisant une contribution étudiante dite raisonnable. Cette voie est encore plus pernicieuse que le dégel car elle se soumet complètement à la logique marchande « réglementée ». Il s'agit d'une « simple » hausse progressive, selon les « lois du marché », qui ne fait que « bonifier » l'endettement; le coût de la connaissance augmente sans cesse.

Les gouvernements parlent d'universités et de cégeps en termes de compétitivité, de service, de clientèle, d'investissement personnel, de financement par le privé... Les principes fondamentaux de l'éducation ne sont pas pris en compte dans cette crise sociétale. C'est un changement de cap idéologique, une perte de sens dans la nature des institutions et on se contente de nous bombarder de chiffres et de pragmatisme politique. C'est au mouvement étudiant d'empêcher la dénaturation totale de l'éducation et de revendiquer son caractère public et universel.

¹ Commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la province de Québec (1963) Rapport Parent http://classiques.ugac.ca/contemporains/quebec_commission_parent/commission_parent.html

Évolution des frais à l'université

À l'université, on distingue deux sortes de frais: les frais de scolarité et les autres frais obligatoires. Les frais de scolarité sont les frais que l'on doit payer pour chaque crédit acquis. Voici l'évolution des frais de scolarité pour une année à temps plein (30 crédits, soit 5 cours de 3 crédits par session).

1968 à 1989	1994 à 2007
517,80\$	1668,30\$

Le premier dégel des frais de scolarité s'est étendu de 1990 à 1994; les frais ont alors augmenté à chaque année pour en arriver à 55,61\$ par crédit. Dès 1996, le gouvernement péquiste a tenté de dégelé à nouveau les frais de scolarité. Cette tentative fut contrée par une grève générale illimitée.

Et au collégial?

Au collégial, les frais varient également d'un cégep à l'autre et augmentent aussi de façon plus ou moins régulière. Par exemple, au cégep de Maisonneuve, les frais sont passés de 58\$ par an en 88-89 à 217\$ en 2005-2006. De plus, dans ce même cégep, l'administration a décidé d'instaurer l'indexation des frais à partir de l'automne 2007. Le principe d'indexation est également appliqué au cégep de Ste-Foy depuis l'automne 2006. L'indexation des frais à l'indice des prix à la consommation (IPC, c'est-à-dire l'augmentation du coût de la vie) est un moyen très pernicieux. Il s'agit d'une hausse progressive des frais qui, au bout du compte, résulte en une augmentation salée de la facture étudiante. Cependant, les salaires, surtout ceux des étudiants et étudiantes, sont rarement indexés. Il est crucial de ne pas laisser cette tendance se généraliser et chercher à la renverser.

Abandon des études pour cause financière

Le coût actuel des frais liés aux études post-secondaires nuit grandement à l'accessibilité aux études, ce qui perpétue les inégalités sociales. Une étude de Statistiques Canada révèle que 70% des jeunes canadiennes et canadiens identifient « des raisons financières » comme principal obstacle à la poursuite d'études postsecondaires². Les personnes appartenant au quartile supérieur de revenu sont deux fois plus susceptibles de fréquenter l'université que celles du quartile inférieur.³ De plus, plusieurs étudiants et étudiantes voient leurs chances de réussite scolaire diminuer à cause d'un travail salarié demandant trop de temps durant leurs études.

Ne payons-nous pas des frais de scolarité moins élevés qu'ailleurs ?

Une étude états-unienne indépendante montre que le Québec se classe 30e sur 60 « États » (Canada et États-Unis confondus) en ce qui concerne l'accessibilité aux études post-secondaires lorsqu'on inclut les frais afférents, le coût de la vie et le revenu moyen de la population.⁴ De plus, nos voisins immédiats sont loin de représenter les meilleurs modèles d'accessibilité en ce qui concerne les études; plusieurs pays d'Europe offrent des modèles bien supérieurs.⁵

Une éducation de meilleure qualité ?

Un dégel des frais de scolarité ne serait pas une solution au problème de sous-financement du réseau d'éducation et ne permettrait pas d'améliorer de façon perceptible la qualité de l'éducation. Depuis le début des années 1990, plusieurs mesures gouvernementales visant à réduire le financement public des institutions postsecondaires se sont succédées. Durant les 15 dernières années, il y a eu plus de 2 milliards de \$ de coupures en éducation, soit une amputation de 20% du budget du ministère de l'éducation.⁶ Conséquemment, une amélioration significative de la qualité de notre éducation nécessite un réinvestissement massif du gouvernement.

Le mythe du gel

Les universités, souffrant d'un manque de financement chronique, ont donc dû trouver d'autres moyens de refiler la facture à la population étudiante. On a ainsi assisté à la multiplication et au développement des frais qui ne sont pas régis par le gouvernement (frais d'admission, frais de services aux étudiant-e-s, etc.).

Ces frais diffèrent entre chaque université et ne sont pas les mêmes pour une personne du premier, deuxième ou troisième cycle. Pour une année d'étude à temps plein (30 crédits) en 2006-07, la moyenne québécoise de ces autres frais obligatoires est de 624 \$, alors qu'elle était de 205 \$ en 1993-94.¹

Nous pouvons donc constater que depuis 1990 le coût des études postsecondaires au Québec ne cesse d'augmenter, et ce, malgré un supposé gel des frais depuis 1994.

En quoi consiste le dégel ?

Bien que la rentrée arrive à grand pas, le gouvernement garde un silence de mort à propos du dégel des frais de scolarité, dont la première augmentation est pourtant prévue pour l'automne. La seule information provenant du Ministère de l'Éducation est la froide annonce issue du dernier budget, soit celle d'une augmentation de 50\$ par session (de 15 crédits), étalée sur cinq ans, faisant grimper les frais de 1 668,28\$/année à 2 168,28\$/année. Aucun autre détail n'a été fourni depuis à propos des paramètres de l'augmentation. Même les universités demeurent en attente de la confirmation officielle du gouvernement, et présentent encore les frais d'une session selon le coût en vigueur en 2006.

Le dégel ne viendrait qu'aggraver la situation actuelle qui consiste en une accessibilité réduite pour les moins nanti-es et un endettement étudiant faramineux.

¹ Ratel, Jean-Luc, Indexer les droits de scolarité : Une goutte d'eau pour les universités, Une mer à boire pour les étudiants, Le Devoir, 31 janvier 2007. <http://www.ledevoir.com/2007/01/31/129250.html>

² BOWLBY, Jeffrey W. et MCMULLEN, Kathryn, À la croisée des chemins : premiers résultats de la cohorte des 18 à 20 ans de l'Enquête auprès des jeunes en transition, Statistique Canada, 23 janvier 2002.

³ Association canadienne des professeures et professeurs d'université, Les aspects économiques de l'accès aux études, juin 2006, <http://www.caut.ca/fr/publications/educationreview/8-2accsaxetudes.pdf>

⁴ USHER, A. STEELE K., Beyond the 49th Parallel II, The Affordability of University Education, Educational Policy Institute, 2006, [En ligne], www.educationalpolicy.org

⁵ Voir à ce sujet le mémoire de l'ASSÉ sur la gratuité scolaire.

⁶ Le Devoir, 29 janvier 2004.



Qu'est-ce qu'une grève générale illimitée?

★ La **grève** est un arrêt volontaire et collectif d'une activité afin de faire valoir des revendications qui ne sauraient être entendues autrement. C'est un moyen de lutte contre les abus des autorités dites compétentes.

★ Le terme « **générale** » veut dire que plusieurs associations doivent être impliquées dans le mouvement.

★ Le terme « **illimitée** » veut simplement dire que la grève est déclenchée sans durée déterminée par les membres – dans le cas qui nous intéresse, les étudiantes et étudiants – et qu'elle sera arrêtée lorsque les membres le décideront. Localement, des assemblées générales hebdomadaires sont nécessaires pour savoir si la grève se poursuit et quelle orientation elle prend.

Pourquoi une grève générale illimitée?

Par **Stéphanie Thibault-B.**, étudiante au cégep Maisonneuve

Cet automne se tiendront, dans plusieurs cégeps et universités à travers le Québec, des assemblées générales qui vont se positionner sur la tenue d'une grève générale illimitée. En effet, malgré les multiples actions entreprises lors de la dernière année, le gouvernement continue de faire la sourde oreille face à nos revendications. Convaincu-es du caractère crucial de ces dernières, il importe à présent de savoir les imposer.

Force est de constater que pour y arriver, il faudra faire plus qu'une autre simple journée de manifestation. Pour gagner, il nous faut bâtir un solide rapport de force face au gouvernement. Un rapport de force s'obtient lorsque l'on parvient à représenter un potentiel de perturbation considérable, de sorte qu'il soit impossible pour le gouvernement de nous ignorer et qu'il soit contraint de se plier à nos revendications.

Quel est le pouvoir d'une grève en milieu étudiant ?

Le fait d'être en grève perturbe en premier lieu les établissements d'enseignement, ce qui irrite le gouvernement. En effet, le système d'éducation est un rouage important dans l'économie : il produit des ressources humaines. Un arrêt de la formation des futurs travailleurs et des futures travailleuses s'apparente à une perte de productivité et est donc une chose que le gouvernement veut éviter. Sans compter qu'il doit malgré tout payer le salaire des professeur-es et des autres employé-es, ce qui représente une perte supplémentaire.

En second lieu, la grève nous permet de pouvoir disposer du temps nécessaire à la réalisation d'actions d'envergure qui peuvent s'étendre sur une plus grande période de temps et être réalisées par plus qu'une poignée d'étudiants et d'étudiantes. Ces deux facteurs font que nos actions peuvent avoir un effet beaucoup plus puissant et ainsi aider à la solidification de notre rapport de force (pensons par exemple au blocage de l'accès au casino de Montréal lors de la grève de 96). Les actions et la grève sont complémentaires.

En somme, le gouvernement a intérêt à ce que les cours reprennent. Il cèdera à nos revendications dans la mesure où la population étudiante démontrera suffisamment de détermination. Historiquement, la grève illimitée a prouvé son efficacité à de nombreuses reprises :

1968: Gel des frais de scolarité, fondation de l'Université du Québec, amélioration de l'aide financière.

1974: Abolition des TAEU (tests de sélection pour l'université), améliorations au régime des prêts et bourses.

1978: Encore une fois, le régime des prêts et bourses est amélioré.

1986: Le gouvernement libéral menace de dégel-er les frais de scolarité. La grève étudiante l'oblige à reculer. Le réseau des universités publiques renonce à percevoir des frais afférents pour les deux prochaines années.

1996: Le gouvernement péquiste menace de dégel-er les frais de scolarité. La grève l'en empêche.

2005 : Le gouvernement modifie certains aspects du régime des prêts et bourses au détriment des étudiantes et étudiants. La grève permet que les 103 millions de bourses converties en prêts reviennent sous forme de bourses à partir de 2006.

Et ma session dans tout ça ?

Évidemment, on ne recourt pas à la grève par plaisir, mais bien lorsque l'on juge qu'elle représente le moyen d'action qui nous permettra de faire en sorte que nos revendications soient satisfaites. La grève vient affecter notre session; toutefois, le gouvernement ne peut pas, économiquement et logistiquement, se permettre d'annuler une session. Dépendamment de la durée de la grève, la session peut par contre être prolongée. Bien entendu, cette situation ne représente qu'un petit désagrément si l'on considère les gains sociaux que peut apporter une telle grève.

Si le dégel ne rencontre pas de forte opposition, on ouvre la porte à d'autres attaques envers le système d'éducation. Si les coûts pour étudier au Québec sont moins exorbitants par rapport au reste du Canada et aux États-Unis, c'est parce que les étudiantes et étudiants avant nous ont su résister. C'est à notre tour de continuer ce combat non seulement pour nous, mais aussi pour les générations à venir. Choisir de ne rien faire serait une honte historique de notre part. En laissant agir à leur guise les gouvernements, tous nos acquis sociaux s'émietteront. La suite des événements dépend de nous et de notre capacité à riposter. Le temps est venu de montrer que la population étudiante est déterminée à ne pas laisser le système d'éducation se dégrader et devenir de plus en plus élitiste et qu'elle prendra les moyens nécessaires pour faire respecter le droit à l'éducation.



La pression monte...

Une escalade des moyens de pression pour amener le gouvernement à satisfaire nos revendications est en cours depuis plusieurs mois. En voici les points principaux :

➤ **Automne 2006 :** L'ASSÉ entame une campagne autour de trois revendications. Les deux premières sont la gratuité scolaire et l'amélioration des ressources et services en éducation postsecondaire. La troisième vise la conciliation études-famille en réclamant l'accessibilité d'un système de garde public dans les établissements d'éducation post-secondaire. (Pour plus de détails, voir les articles traitant des ces revendications en page 3).

➤ **3 novembre :** L'ASSÉ décide tout d'abord de faire connaître ses revendications au ministre de l'Éducation en lui adressant un ultimatum. Le gouvernement n'émet aucune réponse. Une escalade des moyens de pression est donc amorcée afin que nos revendications reçoivent l'attention qu'elles méritent.

➤ **6 décembre :** Une manifestation symbolique se déroule à Montréal afin de remettre au ministre de l'Éducation une pétition de 10 000 signatures appuyant les revendications de l'ASSÉ. La seule réponse du gouvernement suite à cette action est d'envoyer un accusé de réception sans aucunement aborder la question des revendications.

➤ **29 mars :** Devant le mutisme du gouvernement, l'escalade des moyens de pression continue avec l'organisation d'une manifestation nationale à Montréal. Plus d'une dizaine d'associations étudiantes ont voté une journée de grève afin de participer à la manifestation, qui a rassemblé environ 3500 personnes.

➤ **7 avril :** Un congrès spécial de l'ASSÉ réuni au cégep de Bois-de-Boulogne invite les associations étudiantes du Québec à se positionner sur l'éventualité d'une grève générale illimitée en cas de dégel des frais de scolarité. Des délégué-es de 42 associations étudiantes étaient présent-es. Ainsi, plusieurs associations ont déjà affirmé leur détermination de ne pas laisser le gouvernement libéral agir de la sorte impunément.

➤ **4 mai :** Des délégué-e-s de l'ASSÉ rencontrent la ministre de l'Éducation, Michelle Courchesne, suite à l'invitation de cette dernière. La rencontre ne fait toutefois que confirmer le manque total d'ouverture de la ministre face aux revendications étudiantes.

Des moyens à la hauteur de nos buts

Par Mathieu Melançon, étudiant au cégep Maisonneuve, en collaboration avec Christian Pépin, étudiant à l'UQAM

En tant qu'individu isolé, notre impuissance devant les autorités administratives est manifeste. Il est donc crucial de s'organiser afin que les gouvernants ne puissent plus ignorer nos revendications, et qu'ensemble, nous les obligeons à prendre nos intérêts en considération. Depuis sa fondation, l'ASSÉ met de l'avant de le syndicalisme de combat, qui a démontré à travers l'histoire sa capacité à améliorer nos conditions de vie. Voici un bref survol de ses principes moteurs.

La construction d'un rapport de force

Tout d'abord, le syndicalisme de combat part du principe que malgré l'égalité de droit théorique entre les citoyens et citoyennes, toutes les demandes n'ont pas le même écho face au gouvernement. En ces temps néolibéraux, cela signifie que toute revendication légitime aux yeux du pouvoir doit être basée sur la logique du profit. Ainsi, certains acteurs sociaux, tout particulièrement le patronat, mais aussi tous les autres groupes de pression partageant cette même vision idéologique (ou du moins ne la remettant pas en cause), auront un accès privilégié aux lieux de haute décision gouvernementale. Conséquemment, pour satisfaire nos revendications, les belles paroles et les belles recherches ne suffisent pas! Nous ne pouvons nous fier sur la bonne volonté des gouvernants. Le syndicalisme de combat se positionne donc en faveur de la construction d'un rapport de force permanent face à l'État pour arriver à ses fins.

Un rapport de force s'établit lorsque la population étudiante est informée, conscientisée et prête à agir massivement en bâtissant une escalade de moyens de pression (manifestations populaires, occupations, et, ultimement, grève avec actions de perturbation économiques). Dans un tel contexte, le gouvernement ne pourra ignorer un mouvement mobilisé en grand nombre. En effet, des moyens de pression combattifs venant perturber l'ordre social peuvent contraindre le gouvernement à revoir ses ambitions politiques afin de rétablir une certaine paix sociale. Cette force du nombre fait ainsi contrepoids à l'État, ce qui ramène les deux parties sur un pied d'égalité afin qu'une véritable négociation puisse avoir lieu.

La démocratie directe

Ce rapport de force n'est pas composé d'étudiants conscrits et d'étudiantes conscrites pour la

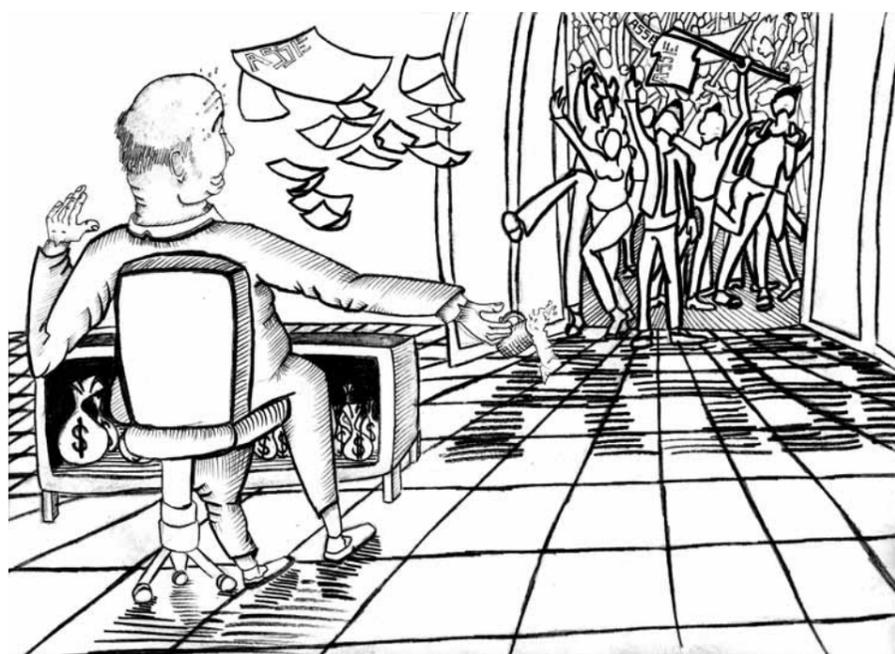
cause et qui n'ont pas leur mot à dire. En parlant du principe que ce sont les personnes les plus affectées par les prises de décision qui sont aussi les mieux placées pour les prendre (dans le cas qui nous intéresse, tous les étudiants et étudiantes), le syndicalisme de combat se positionne en faveur de la démocratie directe. Ceci est concrétisé par le principe de la souveraineté de l'Assemblée Générale, outil démocratique par excellence où l'ensemble de la population étudiante est convoquée à venir débattre, échanger et prendre position collectivement.

D'autre part, la démocratie directe implique le principe de délégation, qui signifie que les étudiants et étudiantes occupant des postes sur un conseil exécutif ne doivent pas se comporter en représentants et ainsi décider en lieu et place de ceux et celles qui les ont élu, mais bien agir en tant qu'exécutant-e-s de la volonté des membres, celle-ci s'exprimant à travers l'Assemblée générale.

S'unir de manière permanente au niveau national

Étant d'accord sur les fins et les moyens, il importe de se coordonner stratégiquement autour de plans d'action communs. À l'ASSÉ, en mettant en commun des ressources financières, en se dotant de structures permettant la prise de décision commune et en développant une mémoire collective de l'histoire de nos luttes, nous souhaitons faire contrepoids à l'État sur une base permanente. C'est pour cette raison qu'une affiliation massive de syndicats étudiants locaux autour de l'ASSÉ aurait dans l'avenir une force de dissuasion incroyable contre le gouvernement par la seule force populaire que nous serions en mesure de déployer. Au-delà d'une coalition ponctuelle en temps de grève, nous devons bâtir à long terme un mouvement étudiant combattif. Nous pouvons ainsi nous doter d'une stratégie s'inscrivant dans une vision à long terme.

De plus, il est important de souligner que le syndicalisme de combat prône l'indépendance face aux partis politiques. Notre objectif est de s'as-



surer de la réalisation de nos revendications, qu'elles soient au programme des partis politiques ou non.

À la logique corporatiste, opposons la solidarité!

Tous les mouvements sociaux progressistes, dans leur volonté d'améliorer les conditions d'existence de la majorité, ont des intérêts communs. En effet, notre existence ne se limite pas qu'à notre seul statut d'étudiant ou d'étudiante. Par exemple, une amélioration des conditions de travail nous serait grandement profitable. Plus largement, il faut reconnaître qu'il est dans notre intérêt que la société dans laquelle nous vivons soit en santé. Une réelle solidarité entre tous les groupes sociaux et syndicats combattifs, afin de mettre en commun nos forces pour l'amélioration de notre société, est donc grandement souhaitable. Ainsi, par la création d'une culture de solidarité, le syndicalisme de combat vise l'union des luttes afin de nous rendre collectivement tous et toutes beaucoup plus forts et fortes face à nos adversaires communs.

En définitive, le syndicalisme de combat, c'est de ne pas faire confiance en la bonne volonté du patronat et des gouvernements. C'est se rassembler entre nous sur des bases démocratiques afin de faire valoir nos intérêts, que nous formulons au nom du mieux-être de la société entière. C'est la solidarité entre nous, étudiants et étudiantes, mais aussi avec l'ensemble de ceux et celles qui ont les intérêts de la majorité à coeur et qui sont prêts et prêtes à les défendre avec vigueur. Parce qu'ensemble, nous sommes bien plus fort qu'eux!

Implique-toi dans les comités de l'ASSÉ !

Tu veux faire ta part dans la lutte pour le droit à l'éducation et vivre une expérience enrichissante ? Les comités de l'ASSÉ sont là pour toi ! Voici les comités auxquels tu pourrais participer :

- Information ★ Formation ★ Mobilisation
- Journal ★ Relations internationales ★ Femmes
- Recherche et affaires académiques

Pour plus d'informations concernant ces comités ou pour savoir comment t'impliquer, contacte-nous ! Par téléphone au (514) 390-0110 ou par courriel à executif@asse-solidarite.qc.ca

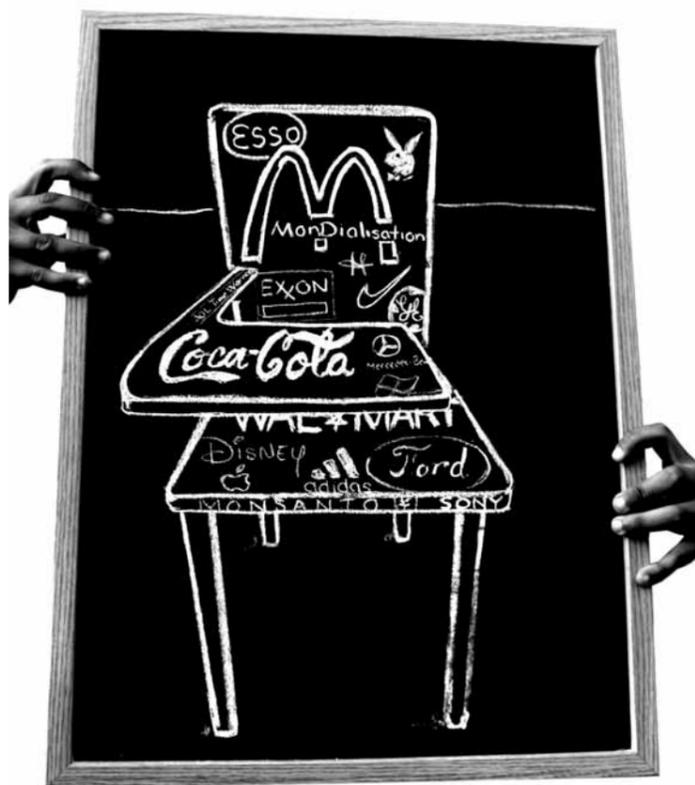
La privatisation dans l'ombre du dégel

Par Julien Vadeboncoeur, étudiant à l'UQAM

« Le marché potentiel de l'enseignement supérieur est évalué à plusieurs milliards de dollars par différents organismes internationaux, dont la Banque mondiale et l'UNESCO.¹ » En 1998, on estimait à 1600 le nombre d'« universités » de corporations appartenant à Motorola, Disney, Toyota ou encore, IBM. « La Banque mondiale prédit qu'en 2010 ces « universités » seront plus nombreuses dans le monde que les établissements traditionnels [...].² » Au Canada, en matière d'économie, le chapitre 10 de l'ALENA prévoit l'assujettissement du secteur des services aux investissements étrangers. La privatisation des services publics progresse au gré des réformes et l'État québécois ne peut plus nier les liens incestueux qui le lient avec la haute finance. Qu'on se le dise, le dégel des frais de scolarité est le premier pas d'une stratégie qui vise à privatiser l'enseignement supérieur.

Le dégel des frais de scolarité émerge après plus d'une décennie de désengagement de l'État québécois en matière de solidarité sociale. On estime que les coupures des années 90 en éducation et, dans les services sociaux en général, s'élèvent à plus de 2,2 milliards de dollars annuellement³. C'est le gouvernement péquiste de Lucien Bouchard qui, dans la foulée du « déficit zéro⁴ » a lancé cette marche néolibérale qui, à terme, menace d'aboutir à la privatisation des services publics.

Cette politique n'a pourtant rien de particulier ou d'original. On peut en découvrir les principes dans ce que l'Organisation mondiale du commerce (OMC), un haut lieu de la finance, appelle le « défaut volontaire de ressources ». Il s'agit d'une stratégie conçue pour organiser le démantèlement des services publics sous couvert d'une crise des finances publiques. Des pays en voie de développement aux pays industrialisés, cette concoction est appliquée à l'échelle planétaire et promet l'ouverture de marchés plus que lucratifs pour des entreprises transnationales à l'appétit vorace.



Les fondements économiques du dégel : le libre-échange

Si la politique du déficit zéro est apparue en 1995, il ne s'agit pas d'une coïncidence. Le 1er janvier 1994 entrait en vigueur l'Accord de libre-échange Nord Américain (ALENA), qui prévoyait notamment d'assujettir le secteur des services (donc l'éducation) aux investissements étrangers. Cela signifie qu'aucun service ne pourrait plus, dès lors, faire l'objet d'un financement public, qui entraverait le sacro-saint « libre marché ».

La particularité de l'ALENA réside toutefois dans le fait qu'elle est une approche dite négative. Contrairement aux accords antérieurs qui incluaient un à un les secteurs devant faire l'objet du libre-échange, l'ALENA les considère tous a priori inclus dans l'accord sauf ceux exclus en marge du rapport.⁵

« Le Canada a bel et bien exclu l'eau, la santé et

l'éducation de l'ALENA, mais ces exceptions sont toujours considérées comme provisoires par les États-Unis, qui exercent des pressions énormes pour que ces domaines soient peu à peu privatisés et inclus dans l'accord ; car les négociations se poursuivent toujours...⁶ » Ainsi, l'avenir de l'éducation publique et universelle paraît plus incertain que jamais.

Entre le marché et la spéculation, quel projet de société ?

L'éducation représente un marché important sous plusieurs angles. Par ci, les universités commercialisent les brevets issus de la recherche. Par là, une maison d'édition monopolise la production des manuels scolaires. Ailleurs, des corporations créent leurs propres institutions et vendent leurs diplômes.

L'éducation peut-elle faire l'objet de la spéculation? La commercialisation progressive de l'enseignement ne risque-t-elle pas de réduire à néant sa mission éducative et d'en entraver sérieusement l'accessibilité ?

Il doit désormais être clair que le développement du néolibéralisme entre en conflit certain avec le développement de tout idéal social qui ne rimerait pas avec efficacité, rentabilité et prospérité. L'heure est à la dissidence ! Si nous sommes contre la privatisation de l'enseignement supérieur, il est urgent et nécessaire de combattre le dégel des frais de scolarité.

¹ BROUILLETTE, Véronique et FORTIN, Nicole (2004). *La mondialisation néolibérale et l'enseignement supérieur*, Janvier, p. 19

² Ibid.

³ GAGNON, Éric. « L'avenir de l'éducation post-secondaire est-elle menacée ? » *Presse-toi à gauche!*, 6 novembre 2006.

⁴ Volonté de l'État de ne pas voir la dette du Québec augmenter, quitte à couper dans les services sociaux pour le faire.

⁵ BRUNELLE, Dorval. *Dérive globale*, Montréal, Boréal, 2003, p. 127-128

⁶ GÉLINAS, Jacques. *Le virage à droite des élites politiques québécoises*, Montréal, Écosociété, 2003, p. 72

Gouffre financier à l'UQAM La dérive planifiée du réseau public

Par Étienne Guérette, étudiant à l'UQAM

En 2003, le Ministère de l'Éducation et la CRÉPUQ¹ ont évalué le déficit annuel total des universités québécoises à 375M\$, montant auquel l'UQAM participait à 10%². Au terme de l'année 2007-2008, l'endettement de l'UQAM sera de 373M\$ et ce montant pourrait atteindre 594M\$ en 2011-2012³. Ainsi, il est impensable que cette somme puisse être remboursée par une institution publique telle que l'Université !

Plutôt que d'exiger du gouvernement les moyens nécessaires à la bonne santé du réseau public, les recteurs du réseau des Universités du Québec (UQ) ont préféré recommander à leurs institutions de taxer les étudiants et étudiantes. Ainsi, en plus d'exécuter les recommandations de l'UQ, l'administration de l'UQAM utilise la crise financière pour se permettre un peu d'imagination dans la lutte contre l'accessibilité aux études.

Voici en quoi consistent les hausses effectives en cette session d'automne 2007 pour un étudiant ou étudiante à temps plein :

- Frais de demande d'inscription : passent de 50 à

75\$ pour les résidents et résidentes; passent de 60 à 100\$ pour les étudiants étrangers et étudiantes étrangères;

- Frais afférents : passent de 20 à 100 \$ (soit 4 \$ de frais technologiques supplémentaires par crédit⁴ et une augmentation de 20 \$ de frais généraux);

- Taxe à la productivité : passe de 70 à 300\$ par session pour toute personne aux cycles supérieurs excédant les temps prescrits pour terminer sa maîtrise ou son doctorat⁵;

De plus, l'ensemble des coûts pourraient être indexés à l'IPC⁶, ce qui exprime que le Conseil d'Administration de l'UQAM croit que le « juste prix » de l'éducation doit être fixé au même titre que n'importe quelle marchandise; soit en augmentation constante!

Dépendamment des forces que nous déploierons cet automne, trois conclusions sont envisageables face à l'avenir de l'UQAM : soit le gouvernement réinvestit raisonnablement afin de permettre à l'Université de poursuivre sa mission; soit le Conseil d'Administration passe la hache dans la

qualité des programmes tout en augmentant considérablement le prix des « services » comme il est actuellement prévu; ou alors, l'UQAM n'a d'autre choix que de faire faillite et responsabilise le gouvernement face au sous-financement du réseau public en lui léguant sa dette.

De ces trois options, une seule est souhaitable, soit celle d'obliger l'État à reconnaître sa responsabilité face au réseau public et à son dépérissement.

¹ Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec.

² <http://www.unites.uqam.ca/seuqam/crise2007/CriseFinanciereUQAM.pdf>, p.3

³ Plan de redressement de l'UQAM, 13 juin 2007, Variations prévisionnelles de la marge de crédit et de l'endettement pour les exercices 2007-2008 à 2011-2012 « STATU QUO », excluant toutes données financières concernant l'îlot Voyageur car ce dossier est en négociations entre la firme Busac et Lucien « Lucide » Bouchard, négociateur de l'UQAM.

⁴ Un cours équivaut à 3 crédits.

⁵ <http://www.uqam.ca/nouvelles/2007/07-216.htm>

⁶ Indice du prix à la consommation, équivalent à une augmentation d'environ 2% par année.

Derrière la crise des finances publiques (ou la finance derrière la crise publique)

Par Julien Vadeboncoeur, étudiant à l'UQAM

Pour justifier le dégel des frais de scolarité, le gouvernement ose prétendre que les étudiants les mieux nantis doivent faire leur part. Pourtant, derrière les prétentions charitables du gouvernement, se cachent les exemptions fiscales, les subventions gouvernementales et les abris fiscaux en tout genre dont bénéficient les grandes entreprises de même que certains particuliers très aisés chaque année. S'il existe une façon de soutirer la contribution des mieux nantis, ce n'est pas par le dégel des frais de scolarité, mais bien par une politique fiscale progressive. En effet, si les entreprises payaient leur juste part d'impôt, les sommes nécessaires pour financer adéquatement les programmes sociaux seraient aisément amassées. Voici donc présentées ici-bas quelques interventions d'acteurs sociaux, pas toujours de gauche, qui illustrent le fossé entre les discours gouvernementaux grandiloquents et la brute réalité.

En 1999, 52% des entreprises au Québec ne payaient pas d'impôts provinciaux (grâce aux paradis fiscaux et aux mesures gouvernementales telles que les reports d'impôts); en imposant ces compagnies à un taux de 5% seulement, les revenus générés atteindraient 1,2 milliard.¹

Dans un article de Robert Dutrisac du Devoir, paru le 29 janvier 2004, Yves Séguin, ex-ministre des finances libéral dont les propos « fâcheux » ont sans aucun doute conduits à sa démission en 2005, affirmait : « Le gouvernement du Québec est encore trop généreux envers les entreprises. Il est temps que les gouvernements disent : il y a une contribution sociale à aller chercher dans les poches des contribuables qui sont bien nantis et des entreprises qui sont prospères. Ça ne les mettra pas à terre ».

En effet, selon une enquête de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), il y a « peu de preuves que les taux de taxation élevés fassent fuir les investisseurs qui semblent plus préoccupés par les perspectives économiques, les infrastructures offertes, le niveau d'instruction et d'autres indicateurs fondamentaux² ».

Dans un article du journal Les Affaires, Yves Séguin en remettait encore : « Je m'adresse à la communauté d'affaires : est-ce normal que le gouvernement du Québec verse 5 milliards \$ en aide gouvernementale, soit 3 milliards \$ de plus qu'en Ontario pour des entreprises dont la majorité sont prospères ?³ ».

Même son de cloche dans un article paru dans le journal Le Soleil du 8 décembre 1995 et titré : « Faire payer les riches. Le FMI estime que les entreprises canadiennes pourraient payer plus d'impôts ». Dans cet article, le FMI (Fond Monétaire International) signale que « L'impôt des entreprises représente une plus petite part du produit intérieur brut (PIB) au Canada qu'aux États-Unis. » Pour cet organisme, la meilleure façon pour le gouvernement d'accroître ses sources de revenus serait de réduire les avantages fiscaux accordés aux entreprises. Le FMI ajoute que l'efficacité de ces avantages visant à inciter les entreprises à investir ne semble pas avoir été très grande.

Du BS pour les riches

En 2002, les entreprises québécoises ont contribué pour 3 milliards de \$ aux recettes fiscales du Québec tout en recevant pour cette même année 4,2 milliards de \$ d'aide gouvernementale (alors que la majorité de ces entreprises sont prospères).⁴ En Ontario, pour la même période, 6,5 milliards ont été versés par les entreprises au gouvernement pour 0,8 milliard reçu en aide gouvernementale.⁵

« Tandis qu'année après année les profits des entreprises ne cessent d'augmenter,⁶ une étude de Statistique Canada nous apprend que le salaire des jeunes travailleurs et jeunes travailleuses a reculé de 15% en 20 ans.⁷ » Ce sont encore les pauvres qui écopent de la facture et on voudrait nous faire miroiter que le dégel, c'est pour que les riches paient ! Faut pas charrier !

Et lorsque l'on jette un œil sur la politique canadienne en matière de frais de scolarité, le portrait n'est pas très reluisant. Parmi les dix pays de l'Organisation de Coopération et de Développement Économique (OCDE) les plus scolarisés, six n'exigent pas de frais de scolarité; trois exigent des frais inférieurs à ceux du Canada et un seul exige des frais supérieurs à la moyenne canadienne.

Devant ce constat, on ne peut que conclure que certains ont les yeux plus gros que la panse. Alors, disons le haut et fort : « La gratuité scolaire est au fond des grosses poches !⁸ »



¹ *L'autre déséquilibre fiscal*, Chaire d'études socio-économiques de l'UQAM, mars 2006.

² « Le Canada est dans le peloton de tête des pays les plus mondialisés », *Le Devoir*, 12 janvier 2002.

³ « La compétitivité du Québec reste intacte ». *Les Affaires*, 1er novembre 2003.

⁴ *Journal Les Affaires*, 1er novembre 2003.

⁵ *L'autre déséquilibre fiscal*, Chaire d'études socio-économiques de l'UQAM, mars 2006.

⁶ Bénéfices d'exploitation record pour les entreprises, *Journal de Montréal*, 26 février 2005.

⁷ *La Presse*, 27 janvier 2005.

⁸ Titre d'un article de Léo-Paul Lauzon paru dans *L'Aut'Journal* en avril 2005.

Le logement social abandonné!

Tiré du site web du FRAPRU

Il n'y a pas que l'éducation qui soit malmenée en ce moment au Québec. On a qu'à penser aux coupures dans l'aide sociale, à la menace omniprésente de la privatisation du système de santé, aux hausses de tarifs du transport en commun, au manque de vision écologique... Face à cette situation, l'ASSÉ considère comme essentielle la solidarité avec les autres mouvements sociaux progressistes luttant pour une société plus juste. Le présent article se penchera sur la situation du logement en transmettant les préoccupations du Front d'Action Populaire en Réaménagement Urbain (FRAPRU).

Pour la première fois depuis 1997, aucun argent provenant du gouvernement québécois ne sera investi dans la réalisation de nouveaux logements sociaux cette année. En effet, la totalité des sommes annoncées par la ministre des finances provient d'un fonds spécial créé par le gouvernement fédéral pour la construction de logements abordables (il est à noter que cet argent n'est toutefois pas récurrent.) Alors que l'arrivée d'argent fédéral aurait permis de financer un plus grand nombre de logements sociaux qu'au cours des dernières années, l'absence d'investissements québécois signifiera au contraire une diminution du nombre d'unités qui pourront être réalisées. À peine 1000 nouvelles unités sont prévues annuellement pour les deux prochaines années, ce qui représente le plus faible nombre de logements sociaux financés annuellement depuis 1997. Il n'est d'ailleurs même pas certain que l'objectif total de 2000 logements soit atteint, compte tenu de l'insuffisance flagrante des budgets prévu à cet effet.

Lors d'entrevues réalisées suite au budget, la ministre des finances a très clairement présenté les 2000 logements comme une mesure de maintien à domicile pour les personnes âgées. Qu'arrivera-t-il pour les autres « catégories » de personnes nécessitant un logement abordable?

De nouvelles Habitations à Loyer Modique (HLM) font pourtant cruellement défaut, comme le prouvent les listes d'attente des Offices municipaux d'habitations qui atteignent les 35 000 noms à l'échelle du Québec, dont 24 000 à Montréal seulement (la réalisation de nouvelles habitations à loyer modique a totalement arrêté depuis 1994).

Entre 2000 et 2006, le prix d'un logement de deux chambres à coucher a augmenté de 25% à Montréal, de 23% à Québec et Gatineau et de 18% à Sherbrooke.¹ Avant même ces hausses, 218 000 ménages locataires québécois devaient consacrer plus de 50 % de leur revenu à leur loyer.

Trop de gens n'ont pas accès à un logement de qualité, convenant à leurs besoins et à un prix abordable. Des problèmes comme l'incapacité de payer, la cohabitation de familles dans des logements surpeuplés et la location de logements de fortune ne respectant pas les règles minimales de salubrité et de sécurité se vivent dans le privé, entre les quatre murs des maisons, loin de l'attention médiatique. Pour sortir de cette logique d'exclusion, le FRAPRU s'est donné un nouvel objectif, celui de doubler le nombre de logements sociaux au Québec.

Pour en savoir plus, visitez : www.frapru.qc.ca

Qu'est-ce que l'ASSÉ ?

L'Association pour une Solidarité Syndicale Étudiante (ASSÉ) est une organisation de type syndical qui regroupe, à l'échelle du Québec, plusieurs associations étudiantes à la fois collégiales et universitaires. Elle incarne, aujourd'hui, la continuité d'un courant qui a fait du mouvement étudiant, depuis quarante ans, un acteur incontournable de la société québécoise et un important agent de progrès social en éducation.

Le droit à l'éducation

L'ASSÉ considère l'éducation comme un droit fondamental pour les membres de la société et non comme un privilège. Dans cette optique, chaque membre de la société a le droit à une éducation gratuite publique, accessible, laïque et de qualité, libre de toute forme de discrimination.

En matière de frais de scolarité, la seule politique progressiste c'est sans équivoque la gratuité scolaire à tous les niveaux pour tous et toutes. Elle représente un objectif indispensable dans la lutte au régime discriminatoire de l'endettement étudiant, qui obstrue l'accès des personnes à faible revenu à l'enseignement supérieur, reproduisant les inégalités sociales.

Par ailleurs, pour que le système d'éducation permette l'épanouissement politique, social, économique et culturel de ses bénéficiaires, il ne peut être que public. Son financement doit donc être assuré par l'État. C'est ce qui motive l'ASSÉ à dénoncer la tendance des dernières années, encouragées par le recul du financement public, à la colonisation des institutions d'enseignement par les entreprises privées. Celles-ci doivent plutôt contribuer au financement des établissements scolaires par le biais des impôts et non par des investissements directs qui subordonnent les activités d'éducation aux étroites finalités de la production capitaliste. Ainsi, il est impératif, afin d'avoir un enseignement de qualité, d'obtenir un réinvestissement massif de fonds publics.

Une stratégie efficace

On ne peut dissocier l'analyse de la pratique. À des revendications progressistes, en rupture avec l'ordre établi, correspond nécessairement une stratégie d'action particulière. Cette stratégie c'est le syndicalisme étudiant de combat. Cela implique, dans un premier temps, le développement de pratiques syndicales dynamiques et démocratiques.

À ce titre, il faut multiplier les occasions de débats et de pratiques de la démocratie directe. Ainsi, l'assemblée générale est l'endroit par excellence pour ce faire. L'ASSÉ est favorable à l'idée de pousser cette démocratisation le plus loin possible, dans une perspective d'autogestion. En effet, ce sont les

personnes qui sont le plus concernées par les décisions prises pour la gestion des établissements d'enseignement qui sont les plus aptes à prendre lesdites décisions. À savoir, les étudiantes, les étudiants et les travailleurs, travailleuses.

De plus, le syndicalisme de combat nous amène à démontrer notre solidarité avec les mouvements sociaux visant le mieux-être de la société. En effet, nous voulons non seulement défendre les intérêts matériels qui nous concernent en tant qu'étudiants et étudiantes mais tout ce qui nous concerne en tant que membres entiers de la société. Cette solidarité entre les luttes sociales permet aussi la construction d'un rapport de force d'autant plus fort pour faire plier le gouvernement, ou les adversaires en cause, et ainsi obtenir les gains des différents groupes engagés dans la lutte.

D'autre part, puisqu'il est impossible de s'en remettre à la bonne volonté des gouvernements et des administrations pour la sauvegarde du droit à l'éducation, il faut miser sur la construction permanente d'un rapport de force, d'un contre-pouvoir. En ce sens, l'ASSÉ travaille sans relâche à l'information et la mobilisation massive et systématique du mouvement étudiant québécois.

Un rapport de force permet une négociation d'égal à égal dans les dossiers et les enjeux qui concernent la population étudiante québécoise et est d'autant plus nécessaire lorsque des décisions sont prises à l'encontre des intérêts des étudiantes et des étudiants.

L'ASSÉ ne s'oppose pas à toute négociation. Seulement, elle croit nécessaire que ce genre de processus ne soit entamé qu'une fois que la population étudiante est informée et mobilisée. En plus d'augmenter de façon significative les chances de succès d'un tel processus, cela assure un contrôle démocratique par les Assemblées Générales.

L'ASSÉ, c'est ses membres!

À l'intérieur de l'ASSÉ, chaque association étudiante est souveraine. Les décisions prises par des délégué-e-s en Congrès ne deviennent pas automatiquement des résolutions que chaque association membre doit appliquer sans l'accord de l'assemblée générale ! Au contraire, l'ASSÉ encourage et aide les associations membres à tenir des assemblées générales régulièrement afin de donner à celle-ci le dernier mot sur des revendications ou un plan d'action national.

En ce sens, l'ASSÉ est un outil très intéressant qui permet de soutenir une vie démocratique active dans les établissements membres. Pour que cette structure fonctionne efficacement, il est nécessaire que les membres de l'ASSÉ s'y impliquent, la prenne en charge.

Qu'est-ce que l'Ultimatum

L'Ultimatum est le journal de l'ASSÉ; il est produit par le Comité journal aidé par des collaborateurs et collaboratrices. Il est publié plusieurs fois par année et il est distribué par l'entremise des militants et des militantes d'associations étudiantes à travers le Québec. Il a comme but premier de faire la promotion de l'ASSÉ, de ses revendications et de ses plans d'action qui sont votés en Congrès par des délégué-e-s des associations membres.

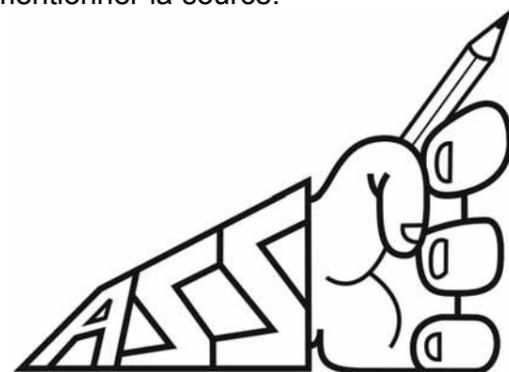
L'Ultimatum se démarque des médias de masse en mettant de l'avant des positions claires et des buts précis sans se cacher derrière une fausse objectivité. Le ton journalistique employé par les grands journaux cache trop souvent des positions favorables à l'idéologie que véhiculent les classes dominantes. L'Ultimatum dévoile l'envers de la médaille sur la question de l'éducation principalement, mais aussi sur d'autres enjeux sociaux en permettant la diffusion d'un point de vue progressiste.

L'information est à la base d'un réel pouvoir. Par la production d'un journal dont le contenu est déterminé par et pour les étudiantes et étudiants (par la pratique de la démocratie directe en Assemblée Générale), l'ASSÉ se dote d'un outil essentiel à la construction d'un rapport de force!

Abonnez-vous à l'Ultimatum!

Si vous êtes intéressé-e-s ou votre organisme est intéressé à s'abonner à notre journal Ultimatum, veuillez remplir le formulaire de demande d'abonnement disponible sur notre site web et nous l'envoyer à notre adresse inscrite dans le formulaire.

Toute reproduction et/ou diffusion des informations contenues dans le présent journal est fortement recommandée et chaudement applaudie... à condition d'en mentionner la source!



Association pour une Solidarité Syndicale Étudiante (ASSÉ)

Tél. 514-390-0110
www.asse-solidarite.qc.ca

Pour joindre le comité journal :
ultimatum@asse-solidarite.qc.ca

Pour joindre l'exécutif :
executif@asse-solidarite.qc.ca

Comment contribuer au journal ?

L'Ultimatum est un journal fait par et pour des étudiants et des étudiantes. Pour continuer de vivre, il a besoin de l'aide et des contributions de personnes comme toi !

Tu peux contacter directement le comité de journal de l'ASSÉ à :
ultimatum@asse-solidarite.qc.ca

Voici quelques manières de contribuer à l'Ultimatum :

- ★ En écrivant des articles
- ★ En proposant des sujets à traiter
- ★ En le diffusant dans ton milieu
- ★ En créant des dessins et des illustrations
- ★ En étant impliqué dans le comité journal

L'Ultimatum est le journal de l'ASSÉ; il est produit par le Comité journal et ses collaborateurs et collaboratrices. Ont contribué à ce numéro : Julien Vadeboncoeur, Véronique de Broin, Stéphanie et Christine Thibault-B., Justine Rouse-L., Geneviève Simon, Geneviève Gariépy (<http://editojevi.blogspot.com/>), Xavier Lafrance, Mathieu Melançon, Christian Pépin, Étienne Guérette et le Conseil exécutif. / Correction : Emmanuelle de Broin, Sophie Schoen, Claudia Montambault, Arnaud Theurillat-Cloutier, Martine Poulin, François Bélanger, Philippe Gauvin et Valérie Soly. / Photos : Charlotte Mouchet et David Simard (<http://ase.ath.cx/badacid>)
Illustrations : Myriam Hamelin / Mise en page : Jérôme Charaoui et Samuel Laliberté
Impression : Payette et Simms. / Tirage : 15 000 exemplaires. / Distribution : On fait notre possible!

Dépôt légal à la Bibliothèque Nationale du Québec : ISSN : 61999, No. 619994